

RP/LW

P.V. PETI 59

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2025

Ordre du jour :

- 1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 17 et 24 septembre 2025**
- 2. Validation des signatures de la pétition publique 3757 - Anhebung der staatlichen Essenszulage für Beamte auf 15 EUR pro Arbeitstag**
- 3. Adoption de l'Addendum (suivi des pétitions en cours d'instruction)**
- 4. Échanges sur les règles de bonne conduite à adopter lors des débats publics**
- 5. Analyse de demandes de pétition ordinaire et publique**
- 6. Divers**

*

Présents : Mme Liz Braz, Mme Corinne Cahen, Mme Francine Closener, M. Fernand Etgen remplaçant M. André Bauler, M. Marc Goergen, M. Dan Hardy, Mme Mandy Minella, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Ben Polidori, M. Jean-Paul Schaaf, M. Meris Sehovic

Mme Nathalie Cailteux, Mme Roberta Pinto, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Barbara Agostino, Mme Nancy Arendt, M. Maurice Bauer, M. André Bauler, M. Paul Galles

M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : Mme Francine Closener, Présidente de la Commission

*

- 1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 17 et 24 septembre 2025**

Les projets de procès-verbal sous rubrique obtiennent l'accord unanime des membres de la Commission des Pétitions.

- 2. Validation des signatures de la pétition publique 3757 - Anhebung der**

staatlichen Essenzulage für Beamte auf 15 EUR pro Arbeitstag

Pétition publique 3757 - Anhebung der staatlichen Essenzulage für Beamte auf 15 EUR pro Arbeitstag

NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES :	6220
(APRÈS la suppression de 41 doublons)	
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES SUR PAPIER :	0
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES SUR PAPIER VALIDES :	0
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES :	6220
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES NON VALIDES :	0 = 0,00 %
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES VALIDES :	6220

La Commission des Pétitions prend acte du nombre de signatures récoltées par la pétition publique 3757 et constate que celle-ci a dépassé le seuil de signatures nécessaires à l'organisation d'un débat public. Elle décide d'inviter le ministre de la Fonction publique au débat public relatif à la pétition.

Le débat est prévu pour le 10 décembre 2025 à 9h00.

3. Adoption de l'Addendum (suivi des pétitions en cours d'instruction)

• 38 validations de signatures (seuil non atteint)

La Commission des Pétitions procède à la validation des signatures des pétitions suivantes :

- Pétition publique 3595 - *Les Cours en Français dans toutes Les Écoles*
Signatures : 30
Doublons : 1
- Pétition publique 3692 - *Équité devant les plus possibles en retraite et augmentation des déductibilités*
Signatures : 29
Doublons : 0
- Pétition publique 3528 - *Réduction des heures scolaires dans les lycées*
Signatures : 119
Doublons : 2
- Pétition publique 3546 - *Erweiterung der Bedingungen und finanzielle Erhöhung der postnatalen Prämie*
Signatures : 85
Doublons : 1
- Pétition publique 3694 - *Meilleur remboursement des soins et médicaments destinés aux nouveau-nés, jeunes enfants et leurs parents*
Signatures : 37
Doublons : 0

- Pétition publique 3717 - *Pétition pour une meilleure prise en charge de l'autisme au Luxembourg*

Signatures : 458
Doublons : 5
- Pétition publique 3721 - *Pétition pour le renforcement des droits des pères dans le droit de la famille au Luxembourg dans l'intérêt supérieur de l'enfant*

Signatures : 99
Doublons : 2
- Pétition publique 3723 - *Fir eng méi gerecht Staffelung an eng méi héich Plafong am Chèque-Service Accueil (CSA)*

Signatures : 58
Doublons : 4
- Pétition publique 3731 - *Pétition pour la Déclaration d'un Jour Férié le 3 Octobre 2025 à l'Occasion de l'Avènement du Nouveau Grand-Duc*

Signatures : 303
Doublons : 3
- Pétition publique 3734 - *Pauses obligatoires pour les ouvriers travaillant à l'extérieur en cas de forte chaleur*

Signatures : 81
Doublons : 3
- Pétition publique 3735 - *Sécurité routière sur les Autoroutes*

Signatures : 40
Doublons : 0
- Pétition publique 3738 - *Donnons une voix aux chiens - non à leur traitement comme des objets*

Signatures : 199
Doublons : 3
- Pétition publique 3739 - *Allgemeinverbot von Feuerwerk und Böllern*

Signatures : 172
Doublons : 6
- Pétition publique 3744 - *Pour une loi sur l'équipement moto obligatoire et sécurisé*

Signatures : 34
Doublons : 0
- Pétition publique 3746 - *Aféierung vun engem Nationalen Nei Brasilien Dag*

Signatures : 4
Doublons : 0
- Pétition publique 3747 - *Pour la prise en charge des traitements orthodontiques adultes par la CNS*

Signatures : 171
Doublons : 4

- Pétition publique 3748 - *Pour la création d'une autorité de contrôle des syndics et d'un mécanisme de protection des copropriétaires au Luxembourg*
 Signatures : 262 (dont 1 signature papier)
 Doublons : 1
- Pétition publique 3751 - *Égalité fiscale pour les couples liés par un PACS - Attribution de la classe d'impôt 2*
 Signatures : 143
 Doublons : 1
- Pétition publique 3752 - *Soins pédiatriques et soutien parental : pour une couverture juste et humaine*
 Signatures : 97
 Doublons : 4
- Pétition publique 3755 - *Schéfflenger Europaschoul soll nom Astrid Lulling benannt ginn*
 Signatures : 24
 Doublons : 0
- Pétition publique 3756 - *Mise en place d'un système de net metering pour les producteurs d'énergie solaire*
 Signatures : 139
 Doublons : 0
- Pétition publique 3759 - *Procédure extraordinaire pour les remboursements des traitements des maladies graves*
 Signatures : 160
 Doublons : 3
- Pétition publique 3761 - *Haass ass keng Meenung - Konsequenzen fir Pressesäiten déi Kommentarer op de soziale Medie net moderéieren*
 Signatures : 187
 Doublons : 6
- Pétition publique 3762 - *Téléphones portables: Installer des brouilleurs dans les transports en commun*
 Signatures : 124 (dont 1 signature papier)
 Doublons : 7
- Pétition publique 3773 - *Zesumme méi staark: Fir d'Aaféierung vun enger Fräiwöllege-Reserve zu Lëtzebuerg*
 Signatures : 97
 Doublons : 7
- Pétition publique 3776 - *Non à l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution*
 Signatures : 1771 (dont 93 signatures papier)
 Doublons : 45
- Pétition publique 3779 - *Garantir des offres d'emploi réelles et un suivi efficace des assignations ADEM*

Signatures : 48

Doublons : 1

- Pétition publique 3780 - *DROIT DE TRAVAILLER PENDANT TOUT LE LONG DE LA GROSSESSE - SI REFUS D'INDEMNISATION DU CONGE MATERNITE PAR LA CNS*

Signatures : 19

Doublons : 1

- Pétition publique 3784 - *Contre les conditions de vie inacceptables des animaux dans les élevages intensifs*

Signatures : 116

Doublons : 2

- Pétition publique 3790 - *Interdiction d'effectuer plusieurs travaux sur infrastructures de mobilité en même temps*

Signatures : 61

Doublons : 0

- Pétition publique 3791 - *Interdiction des activités de jet-ski sur la Moselle.*

Signatures : 42

Doublons : 0

- Pétition publique 3792 - *Pour une réforme des cessions de salaire : protéger les enfants, garantir le droit au logement et préserver la dignité des familles*

Signatures : 41

Doublons : 1

- Pétition publique 3793 - *Pour l'interdiction de la clause de voie parée sur les résidences principales et la protection des familles contre les ventes forcées automatiques*

Signatures : 27

Doublons : 0

- Pétition publique 3794 - *Exonération fiscale jusqu'à 4.000 EUR brut par mois pour tous les salariés*

Signatures : 1301

Doublons : 9

- Pétition publique 3795 - *Instaurer un permis de détention pour certaines races/catégories de chiens à hauts besoins afin de prévenir les abandons et les risques*

Signatures : 50

Doublons : 1

- Pétition publique 3797 - *Petitioun fir d'Installatioun vun engem Streckenradar tëscht Feelen an der Fuussekaul*

Signatures : 235

Doublons : 5

- Pétition publique 3799 - *NON à l'augmentation des taux des cotisations*
Signatures : 120
Doublons : 5
- Pétition publique 3800 - *Défense d'entraver les routes pour des courses ou événements publics en dehors des vacances scolaires, weekends ou jours fériés*
Signatures : 90
Doublons : 3

• 5 prises de position du Gouvernement

La Commission des Pétitions prend acte des prises de position gouvernementale suivantes et ordonne leur transmission aux pétitionnaires respectifs :

- Pétition 3741 - *Obligatoresche Registréierung vun Aarbechtsstonnen an Verstärkung vun de Pouvoire vun der ITM*
Prise de position du 20 octobre 2025 de la part de Monsieur le Ministre du Travail
- Pétition 3459 - *Revalorisation et mise à niveau des conditions de l'attribution de la pension d'orphelin.*
Prise de position du 27 octobre 2025 de la part de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale
- Pétition 3763 - *Pétition concernant le contrôle des pratiques médicales et la communication des dossiers médicaux*
Prise de position du 27 octobre 2025 de la part de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale
- Pétition 3476 - *Herzchirurgie und interventionelle Kardiologie / nicht nur im Zentrum des Landes*
Prise de position du 27 octobre 2025 de la part de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale
- Pétition 3470 - *Géint dat neit Gesetz iwwer den therapeutische Cannabis a fir d'Erhale vum Choix fir de Patient zwëschent dem Ueleg an de Bléien.*
Prise de position du 27 octobre 2025 de la part de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale

4. Échanges sur les règles de bonne conduite à adopter lors des débats publics

Échange

Madame la Présidente Francine Closener (LSAP) précise le contexte du présent échange de vues : à l'issue du débat public sur la pétition publique 2489, la Conférence des Présidents a adressé une lettre à la Commission des Pétitions le 24 avril 2025 lui demandant que soient élaborées au sein de ladite commission des règles de bonne conduite. La date du prochain débat étant désormais connue, il est nécessaire que la commission se penche sur le sujet. À l'heure actuelle, les quelques « règles de bonne conduite » existantes sont non-écrites et il n'est pas possible d'en définir l'origine exacte, rappelle la Présidente. Il s'agit notamment de l'interdiction pour les députés de parler au nom de leur parti ou groupe politique lors du débat ou bien d'exprimer une position sans adresser de question au pétitionnaire. De même, contrairement aux pétitionnaires et aux membres du gouvernement, le Règlement de la Chambre des Députés ne limite pas de temps de parole des députés.

La Présidente s'interroge sur l'opportunité de maintenir ces règles. Pour sa part, la Présidente estime qu'il serait bénéfique que les députés puissent contredire ou répondre aux pétitionnaires.

Monsieur le Député Marc Goergen (*Piraten*) considère qu'il ne faut plus restreindre l'intervention des députés à la pose de questions. Cependant, il craint que la possibilité de prendre position au nom du parti ou du groupe politique n'aie pour conséquence que les prises de parole des députés se résumeront à la lecture de discours préparés à l'avance. L'orateur estime également que le député doit pouvoir s'exprimer en sa qualité d'élu local, le cas échéant, lorsque cela est pertinent.

Madame la Députée Corinne Cahen (*DP*) suppose que l'obligation pour les députés de se limiter à des questions a été créée afin d'éviter que l'échange avec le pétitionnaire ne devienne un exposé des programmes politiques. Toutefois, elle se dit d'accord avec la possibilité de prendre position au nom de son groupe politique. Enfin, le temps de parole devrait être limité à une ou deux minutes par député – trois minutes est excessif, selon elle.

Madame la Présidente Francine Closener (*LSAP*) ne voit pas d'inconvénient à fixer le temps parole ainsi, mais considère que le député doit pouvoir répliquer une fois que le pétitionnaire a répondu.

Madame la Députée Mandy Minella (*DP*) salue également la possibilité de s'exprimer au nom du parti. Trois minutes ne lui semble pas excessif comme temps de parole. L'objectif doit cependant rester celui d'interagir avec le pétitionnaire et non pas de faire un discours.

Monsieur le Député Meris Sehovic (*déi gréng*) qualifie l'interdiction de prendre la parole au nom du parti d'hypocrite et artificielle et salue l'abandon de cette règle. L'orateur valide également l'instauration d'un temps de parole d'une ou deux minutes qui permet de maintenir le dynamisme du débat.

Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf (*CSV*) valide également les propositions abordées. Il considère cependant qu'une minute peut se montrer insuffisante pour expliquer un sujet.

Madame la Présidente Francine Closener (*LSAP*) demande aux députés s'ils pourraient s'accorder sur un temps de parole de trois minutes. En outre, elle souhaite savoir s'ils estiment utile qu'un député puisse adresser une question au gouvernement lors du débat.

Monsieur le Député Dan Hardy (*ADR*) préconise un temps de parole de deux minutes. Selon lui, le fait pour le pétitionnaire de connaître le parti du député qui s'adresse à lui, lui peut lui permettre de mieux cerner la question ou déterminer quels arguments sont plus susceptibles de convaincre le député en question.

L'orateur appelle également au respect de la diversité des opinions qui ne doit pas être limité aux pétitionnaires et se réfère à l'expression employée par la Présidente à l'égard des pétitionnaires lors d'un récent débat public.

Madame la Présidente Francine Closener (*LSAP*) s'excuse pour le ton et les mots qu'elle a pu employer, mais maintient qu'il ne faut pas nier des faits historiques.

Monsieur le Député Fernand Etgen (*DP*) indique que par le passé, il était fréquent que les débats s'étendent sur plus que 90 minutes ce qui s'avère problématique pour les commissions dont les plages fixes suivent celle de la Commission des Pétitions. Il valide dès lors l'instauration d'un temps de parole qui permettra de garantir des échanges dynamiques et de faire en sorte qu'un débat public n'excède 90 minutes, huis clos y compris.

Madame la Députée Corinne Cahen (DP) se montre réticente face à la proposition que les députés puissent s'adresser au ministre présent et craint que cela ne fasse passer le pétitionnaire au second plan. Elle souhaite également savoir comment les autres députés invités au débat seront informés des nouvelles règles.

Madame la Députée Liz Braz (LSAP) considère que tout ce qui peut être dit en trois minutes peut aussi l'être en deux minutes.

Monsieur le Député Meris Sehovic (déi gréng) propose de prévoir de chevalets mentionnant le nom du député ainsi que son affiliation politique. Cela permet d'éviter que chaque député perde du temps en se présentant aux pétitionnaires.

Madame la Présidente Francine Closener (LSAP) indique que la Conférence des Présidents sera informée par écrit des décisions prises ce jour par la commission de sorte que les présidents des diverses fractions pourront en informer leurs membres. Quant aux pétitionnaires, les règles figureront sur les convocations.

Décisions

Volet députés

- Les membres prennent connaissance du fait que les convocations aux débats publics indiquaient que l'octroi de la parole aux députés devrait avoir lieu « selon la trame majorité-opposition ». Il s'avère qu'il s'agit d'une mention désuète et jamais appliquée. Il est décidé de supprimer cette mention des futures convocations et poursuivre l'approche actuelle du « premier arrivé, premier servi ».
- Le temps de parole par député et par intervention est de deux minutes. Une minute supplémentaire est accordée au député qui souhaite répliquer.
- Des chevalets mentionnant le nom du député et son parti seront mis en place. Les députés peuvent dès lors également s'exprimer au nom de leur parti politique.
- Les députés ne sont plus limités à poser des questions et peuvent prendre la parole pour prendre position, corriger le pétitionnaire ou expliquer un sujet, par exemple.

Volet pétitionnaires

- Dorénavant, les règles de bonne conduite ci-dessous figureront dans la convocation envoyée au pétitionnaire. En cas de non-respect desdites règles, il y aura un rappel à l'ordre. Dans l'hypothèse où le non-respect des règles persiste, il est mis fin au débat et à la retransmission en live.

« Les pétitionnaires s'engagent à respecter le temps de parole figurant sur la convocation.

Les pétitionnaires s'engagent à s'exprimer exclusivement en luxembourgeois, en français ou en allemand.

Les pétitionnaires s'engagent à ne pas s'écartez du sujet de leur pétition lors du débat.

Les pétitionnaires s'engagent à adopter un langage respectueux et courtois.

Les pétitionnaires s'engagent à ne pas formuler des accusations envers les députés et les membres du gouvernement.

Les pétitionnaires s'engagent à respecter la pluralité des opinions. »

Volet ministres

- Le ministre peut rester dans la salle pendant le huis clos, mais n'y est pas obligé.

5. Analyse de demandes de pétition ordinaire et publique

• **8 DEMANDES DE PÉTITION ORDINAIRE (REFORMULÉES OU NOUVELLES)**

La Commission a traité l'ensemble des 8 demandes de pétition ordinaire figurant à l'ordre du jour.

La Commission des Pétitions décide d'adresser des demandes de prise de position au sujet des pétitions ordinaires suivantes :

Numéro de la pétition	Ministre(s) au(x)quel(s) la Commission décide d'adresser une demande de prise de position
3781	Ministre de la Justice
3846	Ministre de la Mobilité et des Travaux publics
3852	Ministre des Finances (et envoi à la Commission des Finances pour information)
3859	Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
3862	Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur

La demande de pétition ordinaire 3850 est rejetée, mais transmise à la Ville de Luxembourg à titre d'information.

La demande de pétition ordinaire 3855 est tenue en suspens, les revendications y décrites étant a priori couvertes par le projet de loi n° 8643. Il est décidé d'informer le pétitionnaire des de la teneur dudit du projet de loi afin qu'il puisse décide de maintenir ou de retirer sa demande de pétition ordinaire.

La demande de pétition ordinaire 3857 fait l'objet d'une demande de reformulation.

• **2 DEMANDES DE PÉTITION PUBLIQUE REFORMULÉES**

La Commission a traité les deux demandes de pétition publique reformulées figurant à l'ordre du jour.

DÉCISIONS FAVORABLES

La Commission des Pétitions a rendu une décision favorable quant à la recevabilité des demandes de pétition publique reformulées suivantes :

- *Demande de pétition publique 3786 - L'accès en fauteuil roulant ne devrait pas coûter plus cher - la culture appartient à tout le monde !*

Dépôt: le 03.09.2025

Pétitionnaire: Madame Jessica Kathryn Bauldry

- *Demande de pétition publique 3824 - Concept de revenu de base inconditionnel à 700EUR-1.000EUR/mois (temporellement limité)*

Dépôt: le 06.10.2025

Pétitionnaire: Madame Mandy Michels

• **17 NOUVELLES DEMANDES DE PÉTITION PUBLIQUE**

Au vu du nombre important de nouvelles demandes de pétition publique figurant à l'ordre du jour, la Commission des Pétitions n'a pu en traiter qu'une partie (12). Le restant (5) figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission.

DÉCISIONS FAVORABLES

La Commission des Pétitions a rendu une décision favorable quant à la recevabilité des 13 nouvelles demandes de pétition publique suivantes :

- *Demande de pétition publique 3842 - Pour la protection des libertés fondamentales et de la souveraineté individuelle dans le cadre du déploiement du eIDAS 2.0 (Règlement européen relatif à l'identité numérique)*

Dépôt: le 16.10.2025

Pétitionnaire: Monsieur Sven Eli Lima Soares

- *Demande de pétition publique 3843 - Pour que les compteurs d'électricité tournent dans les 2 sens*

Dépôt: le 16.10.2025

Pétitionnaire: Monsieur Frédéric Claude Adelin Nicolas

- *Demande de pétition publique 3844 - Protection urgente des familles monoparentales et résidents vulnérables au Luxembourg*

Dépôt: le 17.10.2025

Pétitionnaire: Madame Grace Ndzemé Walker

- *Demande de pétition publique 3849 - Interdiction de mise à mort des homards ou autres crustacés par ébouillantage.*

Dépôt: le 20.10.2025

Pétitionnaire: Madame Sara Laura Pica

- *Demande de pétition publique 3853 - Pétition pour la promotion du contrôle et de l'élimination des espèces invasives au Luxembourg.*

Dépôt: le 22.10.2025

Pétitionnaire: Monsieur Christophe Riquier

- *Demande de pétition publique 3854 - Égalité des conditions légales entre les trottinettes électriques et les véhicules de 49 ccm³ au Luxembourg*

Dépôt: le 24.10.2025

Pétitionnaire: Monsieur Laurent Jeannot Germain Coos

- *Demande de pétition publique 3856 - Digital Zertifizierung vun der Carte d'identité iwwer MyGuichet.lu mat Face ID*

Dépôt: le 24.10.2025

Pétitionnaire: Monsieur Lionel Reinhard

DEMANDES DE REFORMULATION

La Commission des Pétitions a émis une demande de reformulation à l'égard des neuf demandes de pétition publique suivantes :

- *Demande de pétition publique 3845 - Amélioration du suivi des demandeurs d'emploi et des pratiques des employeurs à l'ADEM*

Dépôt: le 17.10.2025

Pétitionnaire: Madame Grace Ndzemé Walker

Motivation :

- Les pétitions publiques sont destinées au grand public et il importe dès lors de garantir que celles-ci puissent être lues et comprises par un maximum de personnes. En l'espèce, des abréviations techniques telles que « KYC/AML » doivent être écrites en toutes lettres. En outre, il semble que par « contrats VIE » vous faites référence au modèle français du « Volontariat international en entreprises ». Ce type de contrat n'existant pas au Luxembourg, il est nécessaire d'en expliquer les traits saillants pour permettre au public de comprendre pourquoi de tels contrats seraient privilégiés par les entreprises.
- Conformément à l'article 165ter, paragraphe 3, alinéa 1^{er}, du Règlement de la Chambre des Députés, les pétitions publiques doivent être d'intérêt général. Dès lors, la Commission des Pétitions prie la pétitionnaire de supprimer l'exemple anonyme représentatif figurant dans la motivation de l'intérêt général. Dans le même ordre d'idées, les références aux métiers du secteur KYC/AML doivent être réservées à l'illustration des arguments. Par exemple, au quatrième point de la motivation de l'intérêt général, la pétitionnaire pourrait écrire « Certains métiers, tels que ceux du secteur KYC/AML (...) ».
- Enfin, en vertu de l'article 165ter, paragraphe 3, point 12°, du Règlement de la Chambre des Députés, il n'est pas possible de citer des personnes (physiques ou morales). Il est dès lors proposé à la pétitionnaire de remplacer la référence à « LinkedIn » par la notion de « réseaux sociaux professionnels ».

- *Demande de pétition publique 3847 - Pour une réforme structurelle, équitable et ambitieuse de la TVA super-réduite en faveur des rénovations*

Dépôt: le 20.10.2025

Pétitionnaire: Monsieur Baas Brimer

Motivation :

- Dans le but de la pétition, le bout de phrase « Nous demandons au Gouvernement luxembourgeois (...) » est à remplacer par « La pétition demande à la Chambre des Députés (...) » étant donné que la pétition publique est une requête adressée à la Chambre des Députés.
- En raison de l'article 165ter, paragraphe 3, point 6°, du Règlement de la Chambre des Députés, qui interdit dans les pétitions publiques les fausses informations et les informations ne pouvant être vérifiées, la Commission a voulu vérifier le calcul qui est présenté dans le premier paragraphe de la motivation de l'intérêt général. Malheureusement, il n'a pas été possible de retracer l'évolution de l'indice des prix à la consommation à laquelle la pétition fait référence (« celui-ci est passé de 100 en 1992 à environ 188 en 2025 »). En outre, compte tenu de l'objet de la demande, il paraît plus pertinent de comparer les indices des années 2002 (adoption du règlement fixant le plafond) et 2025, d'une part, et de se référer à l'indice des prix de la construction d'autre part. Partant, il est demandé au pétitionnaire soit d'expliquer ses sources, soit d'utiliser les chiffres d'une des deux propositions de calcul suivantes :

Proposition 1: Calcul sur base des indices semestriels des prix de la construction (publication du STATEC - <https://statistiques.public.lu/fr/donnees/liste-tableaux-par-theme.html>)

(inconnues calculées en italique)

Année	Indice (base 100 en 1970)	Montant (en euros)
1970	100.00	8 875,32 (environ) Calcul : 50 000 / (1 + 4,6336)
2002 (avril)	563.36	50 000,00

2025 (avril)	1164.15	<i>103 322, 04 (environ)</i> Calcul : $8\ 875,32 \times (1+10,6415)$
---------------------	---------	---

Proposition 2 : Calcul sur base de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) (publication du STATEC pour l'IPCN de 2025 ; IPCN de 2002 non trouvée chez STATEC, source alternative : <https://paperjam.lu/article/communique-prix-la-consommation-au-1er-fevrier-2002-le-taux-dinflation-se-maintient-23>)

(inconnues calculées en italique)

Année	Indice (base 100 en 1948)	Montant (en euros)
1948	100	<i>7 880, 47 (environ)</i> Calcul : $50\ 000/(1+5,3448)$
2002 (février)	634.48	50 000,00
2025 (avril)	1026.25	<i>80 873,32 (environ)</i> Calcul : $7\ 880,47 \times (1+926,25)$

EN SUSPENS

La Commission des Pétitions a décidé de tenir en suspens la demande de pétition publique suivante :

Demande de pétition publique 3858 - Pétition pour un droit universel à une place en maison de retraite ou de soins au Luxembourg

Dépôt: le 28.10.2025

Pétitionnaire: Madame Stephanie Flammang

Motivation :

- L'intitulé de la pétition réclame « un droit universel » alors que le but de la pétition semble se limiter aux résidents.
- Le concept d'un « droit universel à une place en maison de retraite ou de soins » n'est pas suffisamment précisé. Est-ce que la pétitionnaire entend par là la possibilité d'obtenir une place dans l'établissement de son choix sans temps d'attente ou de manière plus générale, le droit à une place dans un tel établissement lorsqu'une personne nécessitant une telle prise en charge n'en a pas les moyens financiers ? À cet égard, la Commission des Pétitions tient à préciser qu'en vertu de la loi du 30 avril 2004 et de son règlement d'exécution toute personne résidant légalement au Luxembourg nécessitant une prise en charge en maison de retraite ou de soins peut prétendre au « complément accueil gérontologique ». (<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2004/04/30/n1/consolide/20221208>; https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2004/09/27/n3/consolide/20190101#chapitre_i)

À la lecture de la *demande de pétition publique 3858 – Pétition pour un droit universel à une place en maison de retraite ou de soins au Luxembourg*, Madame la Députée Corinne Cahen (DP) que les maisons de soins ou de repos disposent en principe de chambres dont le loyer et les frais y associés peuvent être entièrement couverts par le Fonds national de solidarité (FNS). L'impécuniosité éventuelle des personnes ne les prive donc pas d'une place en maisons de soins ou de retraite. Il n'existe pas de liste d'attente unique au niveau national et les personnes peuvent parfois attendre longtemps qu'une place se libère dans l'institution de leur choix ou pour le degré de soins qu'ils nécessitent, mais il existe suffisamment de places au niveau national. Monsieur le Député Ben Polidori (LSAP) croit comprendre que la pétitionnaire se réfère à un système similaire à celui de l'enseignement fondamental : quoique l'établissement le plus proche de l'enfant soit complet, une solution doit être toujours être trouvée. Monsieur le Député Marc Goergen (Piraten) précise que des personnes âgées se trouvent hospitalisées en attendant qu'une place adéquate en maisons de soins ou de repos se libère. Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf (CSV) note que des demandes de placement en institution sont parfois rejetées car la personne ne présente pas le degré d'assistance minimal requis ou son degré d'assistance ne correspond pas à celui pour lequel des places sont vacantes. Les maisons de repos se transforment de plus en plus en maisons de soins puisque de nombreuses personnes préfèrent rester chez elles le plus longtemps possible de sorte que ce n'est que quand elles ont besoin d'assistance qu'elles décident de quitter leur domicile. La conséquence est que les places en institution pour lesquelles aucun degré d'assistance n'est requis tendant à disparaître. Les membres de la commission s'interrogent également sur la notion de « droit universel » et son étendue.

DÉCISIONS DÉFAVORABLES

La Commission des Pétitions a rendu une décision défavorable quant à la recevabilité des cinq nouvelles demandes de pétition publique suivantes :

- *Demande de pétition publique 3848 – Fahrlizenzenziehung für Frauen und Ältere*
Dépôt : le 20.10.2025
Pétitionnaire : Monsieur Bruno Marques Ramos

Motivation :

Das Thema des vorliegenden Antrags auf eine öffentliche Petition verstößt gegen die Grundsätze der Nichtdiskriminierung.

Daher ist der vorliegende Antrag auf eine öffentliche Petition aufgrund des Artikels 165ter, Absatz 3, Punkt 9°, der Geschäftsordnung der Abgeordnetenkammer unzulässig, der vorsieht, dass eine öffentliche Petition nicht:

« 9° poursuivre des revendications contraires aux droits de l'Homme, contraires au principe de non-discrimination ou incitant à la haine » darf.

- *Demande de pétition publique 3851 – Pour autoriser, sous conditions strictes, le port de sprays au poivre pour l'autodéfense au Luxembourg.*

Dépôt : le 21.10.2025
Pétitionnaire : Monsieur Enzo Vittorio Emanuele Schrijen

Motivation :

La présente demande de pétition publique est jugée similaire, quant à son fond, à la pétition publique 3358 – La possession et utilisation d'un spray au poivre en cas d'urgence, publiée le 22 novembre 2024 et ouverte à signature jusqu'au 2 janvier 2025 inclus.

Partant, la présente demande de pétition publique est irrecevable en raison de l'article 165ter, paragraphe 3, point 14°, du Règlement de la Chambre des Députés qui prévoit qu'une demande de pétition publique similaire, quant à son fond, à une autre pétition publique qui a été publiée ou dont le délai de signature est arrivé à échéance au cours des douze derniers mois, est irrecevable.

6. Divers

Madame la Présidente Francine Closener (LSAP) demande à faire point sur le suivi des débats publics ayant eu lieu en 2024 et 2025 et pour lesquels les conclusions ont prévu des suites.

Décisions

Pétitions¹	Démarches
2601	- Demande de chiffres et données au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Demande d'organisation d'un débat d'orientation
2596	- Transmission du projet de loi au pétitionnaire dès que celui-ci aura été déposé par le gouvernement
2749	- Contact des commissions parlementaires concernées
2809	- Contact des commissions parlementaires concernées
2707	- Contact des commissions parlementaires concernées
2991	- Comparaison de la note de recherche de la Cellule scientifique avec ce qui a été retenu dans les conclusions du débat
2967	- Vérification interne du suivi de la motion
3111	- Demande d'informations au ministère de la Mobilité et des Travaux publics
3176	(La réunion jointe a déjà eu lieu et la personne a reçu une copie du procès-verbal.)
3198 & 3281	- Contact des commissions parlementaires concernées
3254	- Contact des commissions parlementaires concernées
3231	- Contact des commissions parlementaires concernées
3409	- Contact des commissions parlementaires concernées

Luxembourg, le 12 novembre 2025

Procès-verbal approuvé et certifié exact

¹ Selon l'ordre chronologique des débats publics.